



Extract of Ville de Port Saint Louis du Rhône

<http://portsaintlouis.fr/conseil-municipal-du-6-juillet-2017>

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

- Archives - Mandat 2014-2020 - Conseils municipaux 2014-2019 -

Publication date: vendredi 3 novembre 2017

Copyright © Ville de Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique prescrit par la loi dans la salle Pagnol, sous la Présidence de Martial ALVAREZ, Maire de Port-St-Louis du Rhône.

Ce conseil municipal a fait l'objet d'une captation vidéo et peut donc être visionné en ligne : [Video du Conseil Municipal du 6 Juillet 2017](#)

Il propose de désigner Madame Aline CIANFARANI comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et Madame CIANFARANI procède à l'appel des membres présents.

Il dénombre 21 présents et 6 procurations.

La répartition est de 22 voix pour la majorité « Port-St-Louis gagnant » et 5 voix pour « Port-St-Louis ensemble ».

Sont présents : Martial ALVAREZ, Frédéric ROUGON, Sandrine LUIGI, Philippe CAIZERGUES, Cécile DUPONT, Ali ABDESSELAM, Jean Paul GAY, Najat PILLER, Aline CIANFARANI, Marie-Françoise BRACCINI, Maria Dolorès PARRODI, Jérôme BERNARD, Céline CHAFER, Say TAN, Sonia GRACH, Marc MINORETTI, Joan BERGENEAU, Philippe FANTESINI, Roland MONTURLI, Georgette TAFFIGNON, Paulette PANICHI.

Procurations :

Murielle PERES procuration à Marie Françoise BRACCINI, Laurent BONFILS procuration à Aline CIANFARANI, Stéphane NAVARRO procuration à Frédéric ROUGON, Maryline OXISOGLU procuration à Joan BERGENEAU, Jean-Marc CHARRIER procuration à Georgette TAFFIGNON, Alain CAVASSILA procuration à Paulette PANICHI,

Absents :

Pierre SPERTA, Annie STAMATIOU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la 6ème séance du Conseil Municipal de l'année 2017.

Une minute de silence a été observée pour rendre hommage à Mme Simone Veil.

Le tableau des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales vous a été transmis avec la convocation.

DECISIONS

2017/094	15/05	Convention pour l'organisation d'un marché nocturne hebdomadaire en juillet et août avec l'association « Animation Provençale »
2017/095	15/05	Convention de mise à disposition du minibus pour l'année 2017 avec l'association du festival de la Camargue et du delta du Rhône
2017/096	15/05	Convention de mise à disposition à titre gracieux des arènes municipales pour l'association « Les amis de la Marseillaise »
2017/097	15/05	Convention de mise à disposition à titre gracieux des arènes municipales pour l'association « le toro Club »

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

2017/098	22/05	Convention de mise à disposition à titre gracieux des arènes municipales pour l'association « France Shotokan Karaté »
2017/099	16/05	Mise à disposition du Gymnase Coubertin pour l'association « GM2.30 IDH »
2017/100	16/05	Mise à disposition du Gymnase Coubertin pour l'association « Temps danse »
2017/101	16/05	Mise à disposition du Gymnase Coubertin pour l'association « Fun gym »
2017/102	16/05	Marché d'assurance n°2015-10 dommages aux biens lot n°1-exercice 2017 avec la SMACL Assurances pour un montant de 726.14Euros TTC
2017/103	17/05	Travaux de désamiantage dans le cadre de la construction d'une maison de services au public avec la société 4D pour un montant de 10 800Euros HT
2017/104	18/05	Convention de vérification et d'entretien des appareils de protection de lutte contre l'incendie avec incendie protection sécurité pour un montant annuel de 1533.50Euros HT soit 1840.20Euros TTC
2017/105	18/05	Convention de mise à disposition des arènes pour l'amicale des sapeurs pompiers le 17 juin 2017
2017/106	24/05	Mise à disposition des arènes municipales pour le Hand Bal Club St Louisien le 24 juin
2017/107	24/05	Mise à disposition des arènes municipales pour l'association « nous les pieds noirs » pour le 23 septembre
2017/108	24/05	Mise à disposition des arènes municipales pour l'association « les amis de la Marseillaise » le 30 septembre
2017/109	29/05	Mise à disposition des arènes municipales pour l'association « Protection des Traditions Locales » le 7 octobre
2017/110	29/05	Concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur « esquisse+ » en vue de désigner un maître d'oeuvre pour le projet de construction de locaux sportifs avec le groupement André Berthier-Joseph Frassanito/Betek ingénierie pour un montant de 726 000Euros TTC
2017/111	29/05	Fourniture et pose des équipements pour l'aménagement d'une aire de camping-car et prise en charge de son exploitation commerciale avec la société CAMPING-CAR PARK pour un montant de 58 401,60Euros TTC
2017/112	31/05	Signature d'une convention d'occupation temporaire au bénéfice de la société « Parad'Ice » du 15/06 au 17/09 pour la somme de 736.10Euros
2017/113	06/06	Mise à disposition de l'ancienne salle de danse ouest Provence au profit de l'association « écoute de soi » du 4/09/17 au 7/07/18
2017/114	06/06	Mise à disposition de moyens d'interventions SDIS 13 dans le cadre du festival #PSL ATOUT JEUNES le 1er juillet de 14h à 19h sur le port de plaisance, pour un montant de 276 Euros TTC
2017/115	15/06	Convention de mise à disposition d'un véhicule métropolitain au profit de la commune par le conseil de territoire
2017/116	12/06	Marché à procédure adaptée de nettoyage des vitreries, volets roulants et lustres des bâtiments communaux n°2017-07 avec la SARL LE SIS MARSEILLE PROVENCE pour un montant de 12 000Euros HT.
2017/117	12/06	Convention de partenariat avec l'association « Fun Gym » pour l'encadrement de l'activité paddle fitness
2017/118	13/06	Convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône pour le dispositif de secours pour le feu d'artifice du 26/08 à l'occasion de la fête des sports
2017/119	12/06	Marché à procédure adaptée de nettoyage des vitreries, volets roulants et lustres des bâtiments communaux avec la société SARL LE SIS MARSEILLE PROVENCE pour un montant annuel maximum de 500Euros HT.
2017/120	14/06	Mise à disposition des gymnases Virgile Barrel et Pierre de Coubertin au profit de l'association Hand Ball Club St Louisien du 4/09/2017 au 07/07/2018
2017/121	14/06	Mission de contrôle technique dans le cadre du projet de regroupement des services opérationnels municipaux
2017/122	14/06	Convention de mise à disposition du minibus à l'association « le Delta » pour l'année 2017.
2017/123	14/06	Marché d'attribution des climatisations pour 3 bâtiments avec la société CARE

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

2017/124	15/06	Convention de mise à disposition du Dojo pour l'association de judo « dojo Philippe Pradayrol » du 4/09/2017 au 7/07/2018
2017/125	20/06	Convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relevé sur le toit d'un bâtiment communal de la base nautique avec la SAS douce Ö Service, filiale de Suez Eau France
2017/126	20/06	Convention de mise à disposition d'un véhicule à l'association « le hameau musical » pour transporter du matériel à l'occasion de leur soirée du 24 juin 2017.
2017/127	20/06	Avenant n°1 fixant les modalités d'utilisation des bateaux moteurs suite à la convention de mise à disposition de bien et gestion des activités au profit de la SPL Nautisme Mer et Développement Port St Louis Provence
2017/128	23/06	Convention de mise à disposition des arènes pour la SNSM le 2 juillet pour leur repas.
2017/129	22/06	Contrat d'assurance assistance rapatriement séjour enfance du 17 au 26 juillet 2017 pour 34 participants à Saint Vincent les Forts pour un montant de 963.22Euros TTC
2017/130	22/06	Contrat d'assurance assistance rapatriement séjour jeunesse du 15 au 21 juillet 2017 pour 18 participants au Centre FF Sport pout tous à Saint Enemie pour un montant de 208,44Euros TTC
2017/131	22/06	Contrat d'assurance assistance rapatriement séjour jeunesse du 07 au 13 août 2017 pour 24 participants « tournée des parcs » pour un montant de 528Euros TTC
2017/132	22/06	Contrat d'assurance assistance rapatriement séjour enfance du 07 au 13 août 2017 pour 27 participants « tournée des parcs » pour un montant de 594Euros TTC
2017/133	22/06	Contrat d'assurance assistance rapatriement séjour enfance du 14 au 19 août 2017 pour 23 participants à Méjanes- Centre de vacances Gard Découverte pour un montant de 266.34Euros TTC

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

2017/064	Demande de dérogation à l'application du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
----------	---

FINANCES

2017/065	Demande de financement au Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017-2019
----------	---

ADMINISTRATION GENERALE

2017/064	Demande de dérogation à l'application du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
-----------------	--

Le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, permet aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine scolaire de quatre jours. Pour cela, ces communes doivent, en application de ce texte, demander une dérogation à l'application du Décret du 24 janvier 2013, dit décret Peillon, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN). La ville de Port Saint Louis s'était fortement mobilisée en 2014 pour ne pas modifier les rythmes scolaires des enfants mais elle avait été contrainte d'appliquer les textes en vigueur. La consultation des parents d'élèves, réalisée en juin 2017 par les associations de parents d'élèves, a montré que la grande majorité des parents souhaitaient revenir à la semaine des quatre jours compte tenu de la fatigue constatée chez les enfants. L'ensemble des conseils d'écoles de la commune, réunis les 29 et 30 juin 2017, se sont également prononcés pour une organisation du temps scolaire hebdomadaire sur quatre jours. La commune s'est également dotée d'un projet Educatif Territorial signé en décembre 2015 qui vise à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, dans le but de favoriser la réussite de tous. Ce PEDT permet ainsi de développer les liens entre les projets d'école et les projets menés en temps périscolaire. Considérant que la commune a mis en place depuis de nombreuses années un dispositif périscolaire riche et varié s'appuyant sur des animateurs compétents et formés. Considérant que le comité technique de suivi des TAP, mis en place dès 2014 sous l'égide de la ville en associant les directeurs d'école, les associations de parents d'élèves et le service périscolaire, a fait remonter lors de ses différentes réunions les problèmes de fatigue des enfants en particulier en fin de semaine et les difficultés de comportements qu'ils entraînent ; Considérant que les activités périscolaires mises en place par la ville seront maintenues gratuitement dans les écoles maternelles et élémentaires afin de permettre à tous les enfants de la commune de bénéficier d'interventions culturelles, sportives, environnementales... ; Un centre de loisirs sera également mis en place toute la journée du mercredi.

DECISION : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre en place pour la rentrée de septembre 2017 une dérogation à l'application des alinéas 1, 2 et 4 de l'article D 521-10 du Code de l'Education afin de répartir les enseignements hebdomadaires sur quatre jours, comprenant huit demi-journées de trois heures soit six heures d'enseignement par jour selon les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 - 11h30	Enseignement	Enseignement	Enseignement	Enseignement
Repas pause méridienne	Accueil méridien de 11h30 à 12h15 pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine Ou repas cantine et 12h30 à 13h30 Ateliers	Accueil méridien de 11h30 à 12h15 pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine Ou repas cantine et 12h30 à 13h30 Ateliers	Accueil méridien de 11h30 à 12h15 pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine Ou repas cantine et 12h30 à 13h30 Ateliers	Accueil méridien de 11h30 à 12h15 pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine Ou repas cantine et 12h30 à 13h30 Ateliers
13h30-16h30	Enseignement méridien	Enseignement méridien	Enseignement méridien	Enseignement méridien
16h30 - 17h45	Activités périscolaires	Activités périscolaires	Activités périscolaires	Activités périscolaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

Ceci sous réserve de l'accord du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, seul compétent pour autoriser cette dérogation.

2017/065 **Demande de financement
au Conseil Départemental
au titre du Contrat
Départemental de
Développement et
d'Aménagement 2017-2019**

Le Département des Bouches du Rhône est susceptible de subventionner la réalisation de programme d'investissement pluriannuel relatif à des projets d'aménagement et de développement local, dans le cadre de contrat départemental de développement et d'aménagement. Les thèmes prioritaires sont notamment ceux de l'environnement et du développement durable, le sport et la jeunesse, la culture, le foncier et l'habitat social ou encore l'accueil de la petite enfance. Les grands projets structurants de la municipalité s'inscrivent pleinement dans ces thèmes. Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 14 648 585 Euros HT, selon un échéancier allant de l'année 2017 à l'année 2019, conformément au tableau joint en annexe. Chaque tranche, sera soumise annuellement au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant. Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse. Pour l'année 2017, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 901 101 Euros HT. Pour cette 1ère tranche du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Département des Bouches du Rhône	Autres financeurs	Autofinancement communal	Total HT Opérations 2017
Regroupement des services opérationnels municipaux sur le site du Centre Technique Municipal	122 526.00 Euros	-	122 526.00 Euros	245 052.00 Euros
Construction de salles sportives	110 323.00 Euros	-	110 323.00 Euros	220 646.00 Euros
Construction d'une piscine éducative	186 701.50 Euros	-	186 701.50 Euros	373 403.00 Euros
Requalification des espaces extérieurs de la Résidence Allende	31 000.00 Euros	-	31 000.00 Euros	62 000.00 Euros
Total	450 550.50 Euros	-	450 550.50 Euros	901 101.00 Euros

DECISION : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2017-2019 conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 14 648 585 Euros HT, sollicite la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50 %, soit un montant global de 7 324 293 Euros HT pour les années 2017-2019, approuve le plan de financement de la tranche 2017 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 450 550.50 Euros et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance à 19h36.

Martial ALVAREZ

Le Maire,

Conseiller de la Métropole

Aix Marseille-Provence

Membre du Bureau exécutif